



## **Déclaration FSU au CTSD 1<sup>er</sup> degré du 13 septembre 2013**

Le CTSD de Vaucluse se réunit pour la seconde fois en huit jours pour examiner les ajustements de rentrée dans les écoles de Vaucluse.

Pendant cette période, des situations d'écoles ont évolué. Nous vous demandons de le considérer.

L'école élémentaire Mourre de Sève à Sorgues a elle aussi connu une hausse d'effectifs durant ce laps de temps. Rien d'artificiel en cela, seulement l'arrivée attendue mais jamais quantifiable d'élèves de la communauté des gens du voyage qui fréquentent l'aire de stationnement dont les écoles Mourre de Sève et Maillaudes sont les écoles de secteur.

Nous vous demandons de reconsidérer votre appréciation des moyens d'enseignement qui doivent être attribués à l'école Mourre de Sève. Cette école en éducation prioritaire a un effectif évolutif au cours de l'année par le fait qu'elle accueille cette population d'élèves à forte mobilité. Cela n'est pas vécu comme un désastre par les collègues de l'école, au contraire, c'est un élément supplémentaire qu'ils prennent en compte positivement dans l'organisation de leur enseignement au cours de l'année. Ils l'intègrent dans le projet pédagogique de l'école et s'impliquent pour répondre aux besoins des élèves dont ils ont la charge.

Monsieur le Directeur Académique. Vous nous avez déclaré vouloir prendre des décisions dans l'intérêt des élèves. Ici, tous les indicateurs de cette école montrent que l'intérêt des élèves passe par le maintien du sixième poste d'enseignant sur l'école Mourre de Sève à cette rentrée. Cette décision serait également un signe fort à destination des parents, un signe fort de l'intérêt que vous portez aux bonnes conditions de travail et à l'investissement des enseignants.

L'année scolaire est démarrée, chaque collègue s'est lancé à bras le corps dans la conduite de sa classe et dans le travail avec le reste de l'équipe pour porter les élèves vers la réussite scolaire. Les élèves ont pris les repères de leur environnement scolaire. Vouloir modifier la structure de l'école aujourd'hui, demander aux enseignants de recommencer le travail de préparation de leur rentrée n'est pas un signe de reconnaissance qui leur est adressé. Particulièrement pour la collègue qui va devoir totalement changer de lieu de travail et de niveau de classe.

Il y a possibilité de laisser la structure de l'école en l'état pour l'année scolaire, nous vous demandons expressément de le faire.

Lors du CTSD du 5 septembre, vous nous avez indiqué votre intention de publier à l'adresse des enseignants du département des circulaires explicites sur l'organisation des temps de service. Une circulaire doit informer les titulaires remplaçants des conditions dans lesquelles ils pourraient remplacer dans les écoles travaillant neuf demi-journées, une autre est attendue concernant les trente-six heures d'APC. Les collègues sont en attente de ces circulaires, pouvez-vous nous indiquer quand ils en seront destinataires ?

Les délégués du SNUipp-FSU vous font savoir qu'ils auront une lecture critique du contenu de vos circulaires. Les obligations de service des enseignants ne sont pas toutes annualisables, la circulaire ministérielle sur l'APC laisse une liberté pédagogique et une liberté d'organisation de ce temps de travail à chaque enseignant que nous n'accepterons de voir contraintes par une circulaire départementale.